



Changement d'horaires et pousser les employes a travailler vite

Par **damouh**, le **22/04/2013** à **23:43**

bonjour,mon employeur change les horaires frequament a ses salaries,mais pas tous.il le fait dans le but a ce que les anciens partent de la societe.il fait cela surtout pour ceux qui ont des enfants.il s'enfou de leurs contraintes.a -t-il le droit de changer les horaires de cette facon?.il pousse aussi ses employes a la faute en leur demandant d'aller vite pour accomplir une tache.ce que dit la loi?mes remerciements d'avance,cordialement.[smile36][smile36][smile36]

Par **moisse**, le **23/04/2013** à **09:15**

Bonjour,

L'employeur organise son exploitation et dans ce cadre il peut effectivement changer les horaires de ses salariés.

Mais ce droit à des limites en terme d'importance, de délai de prévenance..

Enfin augmenter la productivité n'est pas en soi irrégulier, c'est même un acte de bonne gestion. Certains entreprises utilisent pour cela des sciences basées sur la chronoanalyse et c'est parfaitement licite.

Mais là encore existent des limites, en matière de sanction par exemple, l'employeur devant alors démontrer que le niveau de réussite en matière d'objectifs est réalisable dans les conditions normales et en fonction des moyens mis à disposition.

En clair les critères de production doivent être objectifs, mesurables et "raisonables".